INFORMATIONS SUR LES PRIX

## Pour l'industrie et les grandes entreprises



Pour les clients en approvisionnement de base avec un point de fourniture sur le réseau basse tension et un prélèvement d'électricité annuel supérieur à 50000 kWh.

Energie	CHF/an		ct./kWh			ct./kWh			ct./kWh					
			Energy Green			Energy Blue			Energy Grey					
	Prix de base		Haut tarif (7-21 h)		Bas tarif (21–7h)		Haut tarif (7-21h)		Bas tarif (21–7h)		Haut tarif (7-21h)		Bas tarif (21–7 h)	
	Hors	TVA	Hors	TVA	Hors	TVA	Hors	TVA	Hors	TVA	Hors	TVA	Hors	TVA
	TVA	incl.	TVA	incl.	TVA	incl.	TVA	incl.	TVA	incl.	TVA	incl.	TVA	incl.
Tarif de l'énergie	39.00	42.16	14.92	16.13	12.12	13.10	12.42	13.43	9.62	10.40	11.42	12.35	8.62	9.32

Utilisation du réseau		Tarif de base CHF/an		uissance //mois	Haut (ct./I		Bas tarif (ct./kWh)		
NT¹	Hors TVA	TVA incl.	Hors TVA	TVA incl.	Hors TVA	TVA incl.	Hors TVA	TVA incl.	
DU <sup>2</sup> > 3500 h	570.00	616.17	15.99	17.29	4.03	4.36	2.01	2.17	
DU <sup>2</sup> ≤ 3500 h	570.00	616.17	7.55	8.16	7.47	8.08	3.74	4.04	

	Hors TVA	TVA incl.
Energie réactive (ct./kvarh)		
Haut tarif	4.10	4.43
Bas tarif	4.10	4.43
Tarifs pour le réseau de transport (ct./kWh)		
Prestations de services système de Swissgrid <sup>3</sup>	0.75	0.81
Réserve d'électricité <sup>4</sup>	1.20	1.30
Redevances (ct./kWh)		
Taxe d'encouragement légale⁵	2.30	2.49
Redevance communale (indicative) <sup>6</sup>	1.50	1.62

- $^{\rm 1}\,$  Les tarifs d'utilisation du réseau MT et HT s'appliquent aux points de fourniture sur le réseau moyenne et haute tension.
- <sup>2</sup> La durée d'utilisation moyenne (DU) est le prélèvement d'électricité annuel (énergie nette) divisé par la plus forte puissance mensuelle facturée en moyenne sur une année civile. En cas de modification de la DU,le tarif est à chaque fois adapté pour l'année suivante.
- 3 Le tarif des prestations de services système générales est fixé par le gestionnaire du réseau de transport Swissgrid pour tous les clients en Suisse et répercuté directement par BKW.
- <sup>4</sup> La Confédération a mis en place une réserve d'électricité dont les coûts seront payés par les clients. Les coûts sont facturés par le gestionnaire du réseau de transport Swissgrid.
- 5 La taxe d'encouragement légale est perçue par le biais d'un supplément sur les coûts de transport (d'après l'art. 35 LEne) et est applicable sous réserve d'éventuels amendements décidés par le législateur. La redevance comprend notamment la rétribution du courant injecté pour la promotion des énergies renouvelables.
- <sup>6</sup> La perception ou non de la redevance communale ainsi que son montant dépendent de la commune concernée. Voir la liste pour les redevances communales sur www.bkw.ch/redevances-communales.

Les tarifs avec TVA de 8.1% incluse sont arrondis selon les règles commerciales usuelles.

BKW Energie SA Viktoriaplatz 2 3013 Berne www.bkw.ch/fr

## Validité

Prix valables à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024

## Conditions générales

Les conditions générales de BKW Energie SA «Raccordement au réseau et utilisation du réseau» ainsi que «Fourniture d'énergie électrique aux consommateurs finaux avec approvisionnement de base» s'appliquent. Ces conditions sont disponibles sous www.bkw.ch/cg